



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 07 juillet 2017**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjoint,
Mme WINTER Carine, MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes VANSTEENKISTE Paméla,
LEY Marie-Eve, M. PETER Daniel

Absent non représenté : M. ECKENSCHWILLER Rémy

Secrétaire de séance : En l'absence de Mme ISSNER Anne-Sophie, secrétaire de séance habituelle, le conseil demande à M. BEY Jean-Marc, 1^{er} adjoint, de la remplacer à ce poste.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/03/2017
- 2 – Rythmes scolaires : possibilité de retour à la semaine de 4 jours
- 3 – Regroupement scolaire : 4, 8 ou 10 communes ?
- 4 – Nouvelle dénomination de la Communauté de Communes
- 5 – Adhésion de la Ville d'Hésingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- 6 – Emprunt de 50 000 € sur le budget communal pour financer l'éclairage public
- 7 – Divers : Récompense attribuée à Lisa RICKLIN pour son acte de citoyenneté

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/03/2017 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 23/03/2017, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Rythmes scolaires : possibilité de retour à la semaine de 4 jours :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les représentants de parents d'élèves ont réalisé un sondage auprès de l'ensemble des parents d'élèves sur le retour à la semaine de 4 jours.

Résultat des 47 réponses obtenues :

- 40 réponses POUR (85,1 %),
- 4 réponses CONTRE (8,51 %)
- 3 réponses neutres (6,38 %)

Le personnel enseignant a émis un avis favorable à 100 % et le conseil syndical compétent en la matière, au lieu et place des communes, a également émis un avis favorable à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours.

Une demande écrite a été faite auprès de l'Inspecteur d'Académie, qui lui seul a le pouvoir de décision. La réponse, qui devrait arriver ce lundi 10/07, annoncera probablement un retour à la semaine de 4 jours. Les parents seront informés très rapidement sur les nouveaux horaires.

POINT 3 – Regroupement scolaire : 4, 8 ou 10 communes ? :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que nous sommes l'une des rares écoles dans le Sundgau à avoir des effectifs en hausse.

Aujourd'hui en l'occurrence nos effectifs scolaires s'élèvent à 85, peut-être 87 élèves à la rentrée prochaine.

Notre premier objectif est donc l'ouverture d'une 4^{ème} classe mais la décision ne pourra tomber qu'en septembre au moment de la rentrée.

Néanmoins sur le long terme, comme partout ailleurs, nos effectifs vont baisser et il importe dès aujourd'hui de réfléchir sur nos organisations scolaires futures.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les différents scénarios envisageables pour le futur :

- regroupement à 4 : Ueberstrass, Friesen, Hindlingen et Largitzen
- regroupement à 8 : avec également le RPI Mertzen, Strueth, Fulleren et Saint-Ulrich ; ce qui aurait l'avantage de permettre la mise en place d'un parcours bilingue qui serait propre à notre structure scolaire
- regroupement à 10 : qui irait de Ueberstrass jusqu'à Manspach mais qui, de prime abord, serait plus difficile à mettre en œuvre

Il précise encore au conseil que pour le moment il n'y a encore rien de concret, mais qu'il serait bon que chacun réfléchisse sur la situation car il est probable que dès l'automne des discussions s'engagent sur ces différentes éventualités.

POINT 4 – Nouvelle dénomination de la Collectivité fusionnée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Largue et de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en date du 30 mars 2017 approuvant le souhait des élus du Conseil Communautaire d'avoir une collectivité bénéficiant d'une dénomination représentative et cohérente pour ses habitants et son territoire dans les domaines économique, touristique et géographique ;

Considérant que cette dénomination devra être lisible et identifiable pour ses communes membres et asseoir une trajectoire de son territoire pour les années à venir ;

Considérant que la nouvelle dénomination devra permettre la création de la charte graphique et visuelle de la Communauté de Communes, avec pour objectif de se faire connaître et reconnaître à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire ;

Considérant les résultats du sondage effectué auprès des élus titulaires du Conseil Communautaire portant leurs choix en majorité sur la dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle dénomination suivante « **Communauté de Communes Sud Alsace Largue** » ;

DEMANDE au Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

POINT 5 – Adhésion de la Ville d'Hésingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin :

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

POINT 6 – Emprunt de 50 000 € sur le budget communal pour financer l'éclairage public :

Afin de préfinancer les subventions à venir sur les travaux d'éclairage public en particulier en attente du paiement des subventions afférentes à ces travaux, le Conseil Municipal décide de souscrire un emprunt d'un montant de 50 000 € sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Montant : 50 000 €

Durée : 2 ans

Echéance : Trimestrielle

Taux : 0,75 %

Commission – frais : 0,10 % du montant accordé, avec un minimum de 150 €

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

POINT 7 – Divers : Récompense attribuée à Lisa RICKLIN pour son acte de citoyenneté :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors des dernières élections présidentielles et législatives, les jeunes nouveaux inscrits qui ont été invités à siéger au bureau de vote durant les 4 dimanches électoraux étaient au nombre de 5 : Lisa RICKLIN, Sahra OZTUNG, Alexandre SBAFFO, Bryan STADLER et Gabriel LEY.

Le conseil municipal tient à remercier Gabriel LEY qui est venu siéger 2 fois durant les élections présidentielles, ainsi que Lisa RICKLIN qui est venue siéger les 4 fois.

Afin de récompenser Lisa pour son acte de citoyenneté et qui seule a été présente aux 4 dimanches, le conseil municipal a décidé de lui offrir un billet d'entrée pour une journée aux Eurockéennes de Belfort.